

Implications de la directive RIS - DRIS

Code produit : DRIS

Niveau : Perfectionnement

Modalité : Presentiel

Durée (en heure) : 7.0

Tarif : 700,00 € HT

Eligible DDA : oui

Public :

Intermédiaires en assurance,
collaborateurs des services
juridiques

Prérequis :

aucun

Objectif

- Comprendre le contenu de la directive et ses impacts sur l'ensemble du secteur assurantiel, intermédiaires et porteurs de risques
- Identifier les enjeux pour les distributeurs de produits d'assurance

Programme de la formation

1-Quels domaines sont concernés par la Directive RIS / Directive Omnibus ?

- Modification de la DDA
- Modification de MIF 2
- Modification de Solvabilité 2

2-Renforcement des règles de gouvernance produits

- Transparence des produits
- Conflits d'intérêts
- Rémunération
- Obligation d'un benchmark - transparence des prix et formation des conseillers

3-Amélioration des modalités d'évaluation

- Devoir de conseil
- Protection de la clientèle
- Adaptation au monde digital

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Réalisation de cas pratiques
- Exposés à partir d'un diaporama
- Échanges d'expériences

AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2024 AF2A. Tous droits réservés.